

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

28 mars 2019

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 8

Pouvoir : 0

Votants : 8

N° 1408 /2019

Objet :

Vote des subventions
2019

Envoyé en préfecture le 11/04/2019

Reçu en préfecture le 11/04/2019

Affiché le

ID : 051-215101395-20190408-1408-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel WEBER Patrice, BALOURDET Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents : Monsieur GIOVANNI Philippe et madame SOURDET Joëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité, après délibération, de verser les subventions suivantes :

<i>ASC J C Chepy</i>	3 500€
<i>Harmonie les Enfants de la Marne</i>	200€
<i>A C C A de Chepy</i>	200€
<i>École de musique intercommunale</i>	435€
<i>Familles Rurales (Moncetz-Sarry</i>	220€
<i>A D M R (Marne-Soude-Coole)</i>	200€
<i>Chenevière</i>	100€
<i>FNACA</i>	100€
TOTAL	4955€

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 11 avril 2019.

Le Maire,

J.ROUSSINET



Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 11 avril 2019